

**DÉCLARATION DE POSITION DU NICARAGUA CONCERNANT LA  
LETTRE DU PRÉSIDENT (Circulaire ICCAT 8107/18)**

Managua, le 8 novembre 2018

Monsieur  
Raúl Delgado, Président de  
l'ICCAT

Monsieur le Président,

Recevez par la présente lettre notre salut et la manifestation réitérée de notre respect. Je me réfère à votre lettre n° 8107/2018 distribuée le même jour et dont le Nicaragua vous est reconnaissant et dont il partage les considérations. Les travaux de la Commission sont extrêmement importants et dépendent de notre effort commun.

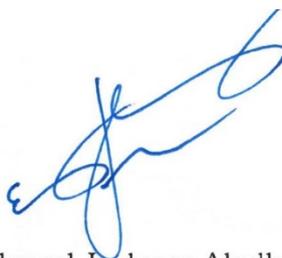
La 21e réunion extraordinaire de la Commission augure d'être historiquement réussie. Les défis définis dans les ordres du jour seront résolus en faveur de l'utilisation durable des ressources et du droit au développement des CPC, en particulier des pays côtiers en développement.

Nous convenons avec vous de l'importance de la modernisation de la Convention qui constitue le cadre juridique de l'ICCAT et, pour cette raison, le Nicaragua souhaite souligner les efforts des Parties, du Secrétariat, des Présidents et des Vice-Présidents, et en particulier de Madame la Présidente du groupe de travail spécial qui a conclu avec la proposition que nous adopterons sans aucun doute comme nouveau texte de la Convention sous la forme conjointe de documents et d'instruments sur lesquels nous nous sommes mis d'accord à Madère (Portugal) au début de cette année.

Le Nicaragua souhaite vous confirmer que, conformément à la recommandation figurant dans le rapport du Groupe de travail, nous souhaitons, après les efforts déployés, que le nouveau texte soit adopté de manière à garantir à la Commission la transition la plus équilibrée et la moins coûteuse. C'est pourquoi le Nicaragua confirme que sa délégation a tous pouvoirs pour s'associer à l'adoption du texte, de ses annexes et des recommandations décrites dans le rapport du groupe de travail. Nous espérons que les autres délégations auront le même engagement et les mêmes facultés. Nous nous rappellerons donc à l'avenir que le nouveau texte de la Convention a été adopté à Dubrovnik, dont l'entrée en vigueur se fera également par des voies officielles avec l'appui de tous les pays membres dans un proche avenir.

Nous vous remercions de votre engagement et de vos conseils au cours de la réunion pour atteindre cet objectif, et nous vous demandons de distribuer cette note aux délégations qui seront présentes à la réunion. Permettez-moi de renouveler l'engagement du Nicaragua envers le travail commun, constructif et efficace qui caractérise l'ICCAT.

Meilleures salutations.



Edward Jackson Abella  
Presidente Ejecutivo  
Instituto Nicaragüense de la Pesca y Acuicultura  
INPESCA

